

Commune de Gourdon en Quercy (Lot)
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du lundi 25 mars 2019 à 20 heures

*L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de mars, à vingt heures,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
M. Jacques GRIFFOUL, 1^{er} Maire-adjoint, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 13 mars 2019

Date d'envoi par courrier électronique : 19 mars 2019

ÉTAIENT PRESENTS (18) : M. Jacques GRIFFOUL, M. Bernard BOYÉ, M. Michel CAMMAS, M^{me} Nathalie DENIS, M^{me} Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M^{me} Liliane LEMERCIER, M^{me} Michèle DA SILVA, M. Daniel THÉBAULT, M. Marc VOIRIN, M. Alain DEJEAN, M. Jean LOUBIÈRES, M. Roger GUITOU, M. Philippe DELCLAU, M^{me} Sylvie THEULIER, M. Jean-Louis CONSTANT, M. Alexandre BERGOUGNOUX, M^{me} Paola BÉNASTRE, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (6) ET ÉTAIENT ABSENTS (3) : M^{me} Marie-Odile DELCAMP, M. Christian LALANDE (pouvoir n° 1 à M. Jean-Pierre COUSTEIL), M^{me} Nadine SAOUDI (pouvoir n° 1 à M^{me} Liliane LEMERCIER), M^{me} Anne-Marie CHIMIRRI-JUILLAN (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), M^{me} Alexandra CERVELLIN (pouvoir n° 1 à M^{me} Nathalie DENIS), M^{me} Cécile PAGÈS, M. Joris DELPY, M^{me} Marie-Claude GUÉRINEAU (pouvoir n° 2 à M. Alexandre BERGOUGNOUX), M. Lionel BURGER (pouvoir n° 2 à M^{me} Paola BÉNASTRE).

M^{me} Paola BÉNASTRE est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

Ordre du jour :

A – Nomination d'un-e secrétaire de séance

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019

DECISION PRISE PAR LE MAIRE DEPUIS LE 5 MARS 2019 :

Communication au conseil municipal

01 – Décision n° 02 / 2019 – Village de vacances – CCAS Enedis – Location été 2019

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

GOUVERNANCE - PERSONNEL

01 – Débat d'orientations budgétaires 2019

02 – Présentation et adoption des comptes de gestion de l'année 2018

03 – Compte administratif 2018 – COMMUNE

04 – Compte administratif 2018 – SERVICE des EAUX

05 – Compte administratif 2018 – SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

06 – Compte administratif 2018 – CINÉMA MUNICIPAL

07 – Compte administratif 2018 – COMPLEXE TOURISTIQUE

08 – Compte administratif 2018 – LA CLÈDE

QUESTION DIVERSE

09 – Ancien local Vins du soleil – Projet ouverture club privé – Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire-adjoint ouvre la séance à 20 heures 00 ; il procède à l'appel des présents ; il constate que les conditions de quorum sont remplies.

Puis Monsieur le Maire-adjoint demande à l'assemblée de procéder à l'élection de son (sa) secrétaire de séance.

A – Nomination d'un-e secrétaire de séance

M^{me} Paola BÉNASTRE est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire-adjoint publie l'ordre du jour.

DECISION PRISE PAR LE MAIRE DEPUIS LE 5 MARS 2019:

Communication au conseil municipal

Décision reçue en sous-préfecture le 7 mars 2019.
Publiée par le Maire le 7 mars 2019.

01 – Décision n° 02 / 2019 – Village de vacances – CCAS Enedis – Location été 2019

Le village de vacances « Écoute-S'il-Pleut » est mis à disposition de la Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) d'Enedis (siège social : 8, rue de Rosny, BP 629, 93104 MONTREUIL CEDEX) pour une durée de 7 semaines allant du 7 juillet au 25 août 2019 pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de 188 090,00 euros.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

GOUVERNANCE - PERSONNEL

Extrait reçu en sous-préfecture le 10 avril 2019.
Publié ou notifié par le Maire le 10 avril 2019.

01 – Débat d'orientations budgétaires 2019

La loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R. (administration territoriale de la République) fait obligation aux organes délibérants des collectivités de plus de 3 500 habitants de débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales).

Vu l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015 venant compléter les obligations en matière de composantes du DOB.

Le débat, qui est maintenant sanctionné par un vote, a pour objet de permettre aux membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution pluriannuelle du budget communal, de sa structure, en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement de sa politique financière, des engagements pluriannuel envisagés ainsi que les caractéristiques de la dette.

Prospective 2019 (voir annexe jointe) : **Sur la base des hypothèses suivantes :**

stabilisation des dotations de l'état, hors DGF
(prise en compte de la simulation de l'AMF)

Prise en compte du produit fiscal à taux constant fourni par les services fiscaux.

absence de prise en compte de travaux en régie

stabilisation des amortissements

prise en compte des modifications des statuts de la CCQB : fin des opérations liées à la convention de gestion pour les équipements sportifs.

Prise en compte des économies escomptées liées à la modification de la durée d'éclairage public.

Prise en compte des travaux du bâtiment loué à l'AMDG au niveau de la subvention versée au CCAS.

inscription de crédits pour un audit organisationnel de l'ensemble du personnel communal (solde).

Retrait de l'enveloppe allouée pour le recensement de la population 2018

Retrait de la compensation versée par l'état au titre du recensement.

diminution de la participation de l'État pour les emplois aidés

retour de la semaine de 4 jours scolaires à compter de la rentrée 2018 : effet en année pleine.

Principaux ratios communaux :

Ratios	Valeur communale 2018	Moyennes nationales de la strate (année 2017)
Dépense réelles de fonctionnement / population	991.82	917
Produit des impositions directes / population	633.40	506
Recettes réelles de fonctionnement / population	1012.56	1052
Dépense d'équipement brut / population	410.68	304

Encours de la dette / population	2340.35	770
DGF / population	169.75	146
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	0.54	0.49

Dette municipale et des budgets annexes: voir profils d'extinction joints en annexe

Les résultats 2018 de Gourdon et les perspectives 2019 : présentation de Monsieur Michel CAMMAS : voir annexe évolution des chapitres de la section de fonctionnement depuis 2014.

Budget principal :

Le moindre investissement ne pourra être financé que si l'on dégage à nouveau de l'autofinancement accompagné de subventions. Pour ce faire des économies de fonctionnement drastiques doivent encore être réalisées accompagnées d'une éventuelle augmentation de la fiscalité. Recours à l'emprunt impossible.

Conclusion : marge nulle

Les perspectives 2019 en matière d'investissement :

- *Accompagnement de la seconde tranche du réseau chaleur (voirie, réseaux, branchements.*
- *Accompagnement des travaux de voirie programmés par le Conseil Départemental.*
- *Mise en place d'une première tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public.*
- *Création des espaces publics et aménagements le long de la voirie départementale au lotissement Lou Vilaré.*
- *Fin de programmation liée à l'AVAP.*
- *Effectuer une première tranche de matérialisation de la numérotation et de la dénomination des rues.*
- *Numérisation des actes d'état civil.*
- *Sécurisation des bâtiments communaux.*

Budget eau : Les perspectives 2019 porteront :

- a) *Sur la poursuite de la programmation des travaux pluriannuels de rénovation du réseau, en fonction des données collectées désormais dans le cadre de la modélisation et de la surveillance quotidienne ; études pour la seconde tranche de travaux.*
- b) *Fin de la mise en sécurité du château d'eau de la butte*
- c) *Fonctionnement du service en matière de gestion efficace du réseau : vannes, surpresseurs à changer ou à compléter (poursuite de l'opération).*
- d) *Accompagnement de la seconde tranche du réseau chaleur et des travaux de VRD du Conseil Départemental.*
- e) *Acquisition de matériel*

Budget assainissement :

- a) *Accompagnement de la seconde tranche du réseau chaleur et des travaux de VRD du Conseil Départemental.*
- b) *Etude relative à la mise en séparatif du secteur de la Poussie.*
- c) *Acquisition de matériel.*
- d) *Extension de réseau (Foirail, Route des Vitarelles, Rue de la Fontaine, cimetière).*
- e) *Révision du schéma d'assainissement*

Budget cinéma :

Les perspectives 2019 seront tout particulièrement attachées au suivi et au maintien des dépenses de fonctionnement afin de limiter au maximum la subvention d'équilibre versée par le budget principal (poursuite).

Budget tourisme :

Les perspectives 2018 porteront notamment l'achat d'un chalet pour le stockage de matériel à due concurrence de l'excédent disponible, c'est-à-dire sans recours à l'emprunt.

Tous ces points relatifs au budget principal et aux budgets annexes sont développés puis débattus en séance.

Plus personne ne demandant la parole dans ce débat d'orientations budgétaires 2019, Madame le Maire clôt la discussion.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le débat d'orientation budgétaire 2019.

Extrait reçu en sous-préfecture le 10 avril 2019.
Publié ou notifié par le Maire le 10 avril 2019.

02 – Présentation et adoption des comptes de gestion de l'année 2018

M. Michel CAMMAS explique et commente les comptes de gestion de l'année 2018 (budget principal et cinq budgets annexes *Assainissement, Cinéma municipal, Complexe touristique, Eau, La Clède*).

Les comptes de gestion de l'année 2017 sont présentés au conseil municipal au standard des plans comptables M14, M4 et M49.

L'ensemble des volumes des comptes de gestion (comptabilité fonctionnelle) a été communiqué à chaque membre de l'assemblée par le service Comptabilité de la commune.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte les comptes de gestion (budget principal et cinq budgets annexes *Assainissement, Cinéma municipal, Complexe touristique, Eau, La Clède*) pour l'exercice 2018.

Extrait reçu en sous-préfecture le 10 avril 2019.
Publié ou notifié par le Maire le 10 avril 2019.

03 – Compte administratif 2018 – COMMUNE

M. Jacques GRIFFOUL cède la présidence de séance à M. Michel CAMMAS pour la présentation des comptes administratifs.

M. Michel CAMMAS expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2018 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		- 371 039,85		- 1 599 782,98		1 970 822,83
Opérations de l'exercice	4 451 377,60	4 622 647,85	2 241 758,33	1 113 962,04	6 693 135,93	5 736 609,89
TOTAUX	- 4 451 377,60	- 4 993 687,70	2 241 758,33	2 713 745,02	6 693 135,93	7 707 432,72
Résultats de clôture		542 310,10		471 986,69		1 014 296,79
Restes à réaliser			- 220 652,37	- 432 977,70	220 652,37	432 977,70
TOTAUX CUMULES	4 451 377,60	4 993 687,70	- 2 462 410,70	- 3 146 722,72	6 913 788,30	8 140 410,42
RESULTATS DEFINITIFS		- 542 310,10		- 684 312,02		1 226 622,12

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le compte administratif COMMUNE pour l'exercice 2018.

Extrait reçu en sous-préfecture le 10 avril 2019.
Publié ou notifié par le Maire le 10 avril 2019.

04 – Compte administratif 2018 – SERVICE des EAUX

M. Michel CAMMAS expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2018 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		- 231 588,17		- 302 076,44		533 664,61
Opérations de l'exercice	729 938,82	835 540,14	349 481,10	49 257,29	1 079 419,92	884 797,43
TOTAUX	729 938,82	1 067 128,31	349 481,10	351 333,73	1 079 419,92	1 418 462,04
Résultats de clôture		337 189,49		1 852,63		339 042,12
Restes à réaliser			59 695,26	134 400,00	59 695,26	134 400,00
TOTAUX CUMULES	- 729 938,82	- 1 067 128,31	- 409 176,36	- 485 733,73	1 139 115,18	1 552 862,04
RESULTATS DEFINITIFS		- 337 189,49		- 76 557,37		413 746,86

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le compte administratif SERVICE des EAUX pour l'exercice 2018.

Extrait reçu en sous-préfecture le 10 avril 2019.
Publié ou notifié par le Maire le 10 avril 2019.

05 – Compte administratif 2018 – SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

M. Michel CAMMAS expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2018 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		354 155,25		327 159,52		681 314,77
Opérations de l'exercice	600 070,88	626 693,25	199 607,37	196 011,24	799 678,25	822 704,49
TOTAUX	600 070,88	980 848,50	199 607,37	523 170,76	799 678,25	1 504 019,26
Résultats de clôture		380 777,62		323 563,39		704 341,01
Restes à réaliser			7 697,63		7 697,63	
TOTAUX CUMULES	600 070,88	980 848,50	207 305,00	523 170,76	807 375,88	1 504 019,26
RESULTATS DEFINITIFS		380 777,62		315 865,76		696 643,38

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le compte administratif SERVICE de l'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2018.

Extrait reçu en sous-préfecture le 10 avril 2019.
Publié ou notifié par le Maire le 10 avril 2019.

06 – Compte administratif 2018 – CINÉMA MUNICIPAL

M. Michel CAMMAS expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2018 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				27 094,83		27 094,83
Opérations de l'exercice	231 321,13	231 321,13	27 217,74	19 316,14	258 538,87	250 637,27
TOTAUX	231 321,13	231 321,13	27 217,74	46 410,97	258 538,87	277 732,10
Résultats de clôture				19 193,23		19 193,23
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	231 321,13	231 321,13	27 217,74	46 410,97	258 538,87	277 732,10
RESULTATS DEFINITIFS				19 193,23		19 193,23

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le compte administratif CINÉMA MUNICIPAL pour l'exercice 2018.

Extrait reçu en sous-préfecture le 10 avril 2019.
Publié ou notifié par le Maire le 10 avril 2019.

07 – Compte administratif 2018 – COMPLEXE TOURISTIQUE

M. Michel CAMMAS expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2018 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		160 010,10		35 088,33		195 098,43
Opérations de l'exercice	113 321,82	179 013,33	19 792,16	14 121,23	133 113,98	193 134,56
TOTAUX	113 321,82	339 023,43	19 792,16	49 209,56	133 113,98	388 232,99
Résultats de clôture		225 701,61		29 417,40		255 119,01
Restes à réaliser			5 700,00		5 700,00	
TOTAUX CUMULES	113 321,82	339 023,43	25 492,16	49 209,56	138 813,98	388 232,99
RESULTATS DEFINITIFS		225 701,61		23 717,40		249 419,01

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le compte administratif COMPLEXE TOURISTIQUE pour l'exercice 2018.

Extrait reçu en sous-préfecture le 10 avril 2019.
Publié ou notifié par le Maire le 10 avril 2019.

08 – Compte administratif 2018 – LA CLÈDE

M. Michel CAMMAS expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2018 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			178 390,66		178 390,66	
Opérations de l'exercice	224 160,36	224 160,36	224 160,31	212 100,70	448 320,67	436 261,06
TOTAUX	224 160,36	224 160,36	402 550,97	212 100,70	626 711,33	436 261,06
Résultats de clôture			190 450,27		190 450,27	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	224 160,36	224 160,36	402 550,97	212 100,70	626 711,33	436 261,06
RESULTATS DEFINITIFS			190 450,27		190 450,27	

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-et-une voix *pour* et trois abstentions (M^{me} Marie-Claude GUÉRINEAU, M. Jean-Louis CONSTANT, M. Alexandre BERGOUGNOUX),

* adopte le compte administratif LA CLÈDE pour l'exercice 2018.

QUESTION DIVERSE

Extrait reçu en
sous-préfecture
le 10 avril 2019.
Publié ou notifié
par le Maire le 10
avril 2019.

09 – Ancien local *Vins du soleil* – Projet ouverture club privé – Avis du conseil municipal

M^{me} Nathalie DENIS expose que :

Le propriétaire de l'ancien local des *Vins du soleil*, situé boulevard des Martyrs, projette d'ouvrir au sein de son établissement un club privé qui proposerait des animations musicales.

Il est proposé au conseil municipal :

- * de prendre acte de ce projet d'ouverture de club privé dans Gourdon ;
- * d'approuver ledit projet en subordonnant formellement l'ouverture de ce club privé à une autorisation semestrielle non renouvelable tacitement.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-trois voix *pour* et une abstention (M. Marc VOIRIN),

- * prend acte du projet exprimé par le propriétaire de l'ancien local des *Vins du soleil*, d'ouvrir un club privé au sein de son établissement ;
- * approuve ledit projet en subordonnant formellement l'ouverture de ce club privé à une autorisation semestrielle non renouvelable tacitement.

Monsieur le Maire-Adjoint demande à l'assemblée si elle désire poser des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire-Adjoint lève la séance à 21 heures 45.